



## CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur  
Thomas Aeschi  
Président de la Commission de l'économie  
et des redevances  
3003 Berne

*Envoi par courriel : [psm@blv.admin.ch](mailto:psm@blv.admin.ch)*

Réf. : 24\_COU\_7000

Lausanne, le 4 décembre 2024

### **Consultation fédérale concernant l'initiative parlementaire « Une protection moderne des plantes, c'est possible » (22.441)**

Monsieur le Président,

Le 9 septembre 2024, vous nous avez fait parvenir la consultation portant sur l'avant-projet relatif à la modification de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1), visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire citée en titre et nous vous en remercions.

La modification proposée vise à accélérer l'homologation des produits phytosanitaires et à garantir ainsi à l'agriculture de notre pays l'accès à des produits phytosanitaires modernes, par le biais d'une procédure simplifiée pour les produits phytosanitaires qui sont autorisés dans un État membre de l'Union européenne limitrophe de la Suisse, aux Pays-Bas ou en Belgique. Ce besoin de simplification des procédures était également au centre de la récente consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires sur laquelle nous nous sommes prononcés favorablement en mars 2024. Nous soutenons ainsi le projet soumis, en particulier dans le contexte actuel de besoin de protection de nos cultures et de volonté de renforcer notre capacité d'auto-provisionnement.

Nous demandons toutefois qu'une évaluation des risques renforcée soit mise en œuvre par la Confédération, afin d'assurer une adéquation optimale entre les risques identifiés et les objectifs qualitatifs fixés pour les eaux souterraines. Cette démarche s'inscrirait en cohérence avec les conclusions de l'étude récente publiée par l'Office fédéral de l'environnement le 18 novembre 2024 (« TFA dans les eaux souterraines »), laquelle met en lumière la présence persistante de sous-produits de pesticides dans ces ressources.

Pour le surplus, vous trouverez nos réponses détaillées dans le formulaire annexé à la présente.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER.



Michel Staffoni

**Annexe**

- Formulaire de réponse

**Copies**

- Office des affaires extérieures
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires